



ProsPER Côte
Sud



PANORAMA DES QUALIFICATIONS ET CERTIFICATIONS DE PRODUITS AGRICOLES ET D'ELEVAGE AU BRESIL

DOMINIQUE PALLET - CIRAD PROSPER
CATHERINE BRABET - CIRAD PROSPER
ODAIR MACHADO DA SILVA FILHO - Esalq - USP

São Paulo, Octobre 2002

Appui :



ESALQ - USP

Commentaires Préliminaires

Ce document a été réalisé dans le contexte du projet [ProsPER](#) du [CIRAD](#) (Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement). Son objectif est de montrer le panorama des certifications de qualité des produits agricoles et d'élevage au Brésil. L'étude focalise les produits biologiques, en forte croissance et, actuellement, avec un grand volume de production. Les autres types de certification, plus récents mais qui semblent prometteurs, sont également traités. Le temps imparti à l'étude n'a pas permis d'inclure de manière exhaustive tous les types de certifications publiques et privés existants au Brésil. Les auteurs* restent ouverts aux remarques et propositions qui pourraient être incluses dans les versions postérieures de ce document.

La recherche a été faite de juillet à septembre 2002, ayant pour base l'analyse et la synthèse de données obtenues dans la bibliographie disponible, sur l'internet et auprès des organismes et institutions « clés » contactés et visités.

Ce travail, centré sur la situation au Brésil, constitue le complément d'un document déjà édité sur la certification et les Labels de qualité de produits alimentaires en Amérique du Sud édité par la [FAO](#) (Bureau Régional pour l'Amérique Latine et Caraïbes). La FAO a également appuyé financièrement la réalisation de ce document.

Les auteurs remercient les institutions suivantes de leur appui :

- Centro Franco-Brasileiro de Documentação Técnica e Científica : [CenDoTec](#)
- Escola Superior de Agricultura « Luiz de Queiroz » : [ESALQ](#)
- Faculdade de Engenharia da Universidade Estadual de Campinas : [FEA-Unicamp](#)
- EMBRAPA Meio Ambiente : [Cnpma](#).

Mots clés : Certification, Qualité, Sécurité Alimentaire, Agriculture et Elevage, Biologiques, Brésil.

*Les communications sur ce document peuvent être envoyées à : Dominique PALLET // Cendotec Av Prof. Lineu Prestes, 2242 // IPEN-CNEM/SP // Cidade Universitária // 05508 - 000 São Paulo - SP Email : pallet@cendotec.org.br

TABLE

INTRODUCTION

1. LES ORGANISMES BRESILIENS CONCERNES

- 1.1. MINISTÈRES
- 1.2. ABNT
- 1.3. INMETRO

2. LA CERTIFICATION BIOLOGIQUE

- 2.1. HISTORIQUE ET SITUATION ACTUELLE
- 2.2. NORMES
- 2.3. PRINCIPAUX CERTIFICATEURS ET LABELS DU BRÉSIL
- 2.4. MÉCANISMES DE CERTIFICATION À L'EXPORTATION
- 2.5. PRODUITS CERTIFIÉS
- 2.6. EN DIRECTION D'EUROPE ET DES ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE
- 2.7. EN DIRECTION DU JAPON
- 2.8. POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

3. LES PROGRAMMES DE CERTIFICATION À L'EXPORTATION

- 3.1. PRODUCTION INTÉGRÉE DE FRUITS (PIF)
- 3.2. TRAÇABILITÉ DE LA VIANDE EXPORTÉE
- 3.3. SOJA CERTIFIÉ SANS OGM
- 3.4. EUREPGAP
- 3.5. COMMERCE JUSTE

4. LES DÉNOMINATIONS D'ORIGINE ET INDICATIONS DE PROVENANCE

5. LES CERTIFICATIONS AGRICOLES SOCIAUX-ENVIRONNEMENTALES

- 5.1. IMAFLORA
- 5.2. CERTIFICATION PARTICIPATIVE
- 5.3. GESTION DURABLE DE L'IBAMA

6. LES LABELS PRIVÉS DES PRODUCTEURS ET ÉLEVÉS AGRICOLES BRESILIENS

- 6.1. PROGRAMMES DE QUALITÉ DE LA VIANDE BOVINE
- 6.2. PROGRAMMES DE QUALITÉ DU CAFÉ

CONCLUSIONS

BIBLIOGRAPHIE

ABREVIATIONS ET CONTACTS

INTRODUCTION

Le Brésil, comme beaucoup d'autres pays typiquement agricoles, cherche à différencier ses produits sur les marchés afin d'offrir une plus grande qualité et sécurité aux consommateurs. Cet enjeu est l'effet de l'avancement dans la protection de ses aliments, de ses connaissances et savoirs faire (know-how), du aussi à la nécessité et à la demande mondiale de produits plus sains, écologiquement corrects et traçables, entre autres.

Cette demande est également la conséquence de récentes grandes crises alimentaires telles que : la « vache folle » (Encephalopathie Spongiforme Bovine - BSE), la fièvre aftéuse, les dioxines, etc.; les professionnels cherchent donc, aujourd'hui, par des techniques de contrôle des maladies, des systèmes de production, de qualité et de sécurité des aliments, à améliorer l'image de l'agriculture, à rétablir la confiance des consommateurs, tout en se dirigeant vers une agriculture qui réduit l'utilisation de défensifs et d'autres produits nocifs, qui respecte davantage l'environnement et offre aux consommateurs des produits sains et sûrs.

Autant les aspects relatifs à la sécurité alimentaire que l'excès de l'offre de produits sur le marché montrent que l'unique solution, pour conquérir la confiance du consommateur, est la recherche de différenciation qualitative du produit (esthétique, valeurs nutritionnelles, aspect écologique, traçabilité, etc.) tenant compte de ses goûts et préférences.

Cette étude décrit, globalement, la situation actuelle du Brésil concernant les certifications et la recherche de la qualité de ses produits agricoles et d'élevage.

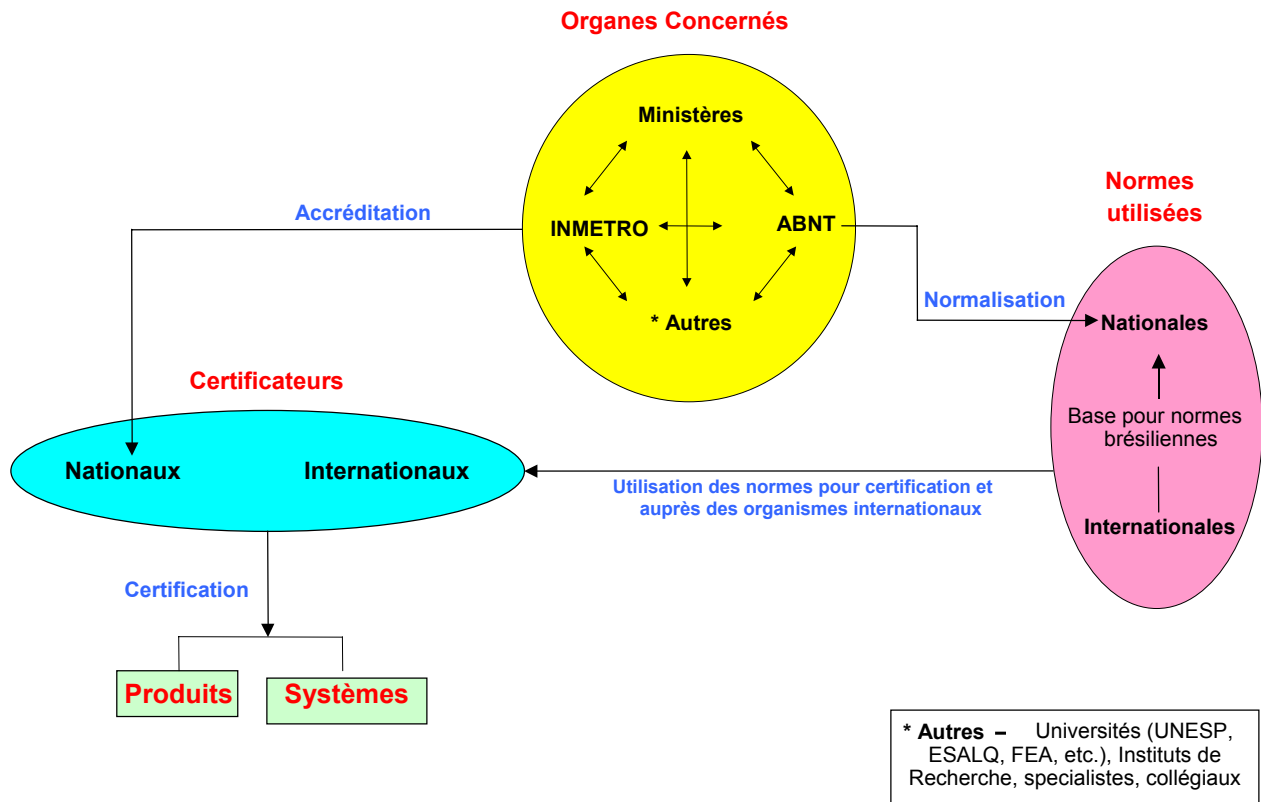
En premier lieu, pour une meilleure compréhension du fonctionnement générale de la certification au Brésil, ont été décrits les organismes responsables de ces processus. Ensuite sont décrits les systèmes de certification. Le système de production et de certification biologique - actuellement le type de certification de produits agricoles et d'élevage le plus développé au Brésil - est analysé avec plus de détail mais les autres types de certification en plein développement et croissance rapide sont également traités.

Les explications des sigles utilisés se trouvent à la fin du document.

1. LES PRINCIPAUX ORGANISMES BRÉSILIENS IMPLIQUÉS DANS LES NORMES ET CERTIFICATIONS.

Dans les processus de certification et vérifications des produits alimentaires, deux organismes brésiliens sont à citer : l'Association Brésilienne de Normes Techniques (ABNT) et l'Institut National de Métrologie, Normalisation et Qualité Industrielle (INMETRO).

En fonction du manque de normes relatives aux produits agricoles et d'élevage, le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Approvisionnement (MAPA) a pris les devants dans la définition des paramètres, pilotant le développement de normes référentielles pour les viandes, les fruits et autres produits agricoles et de l'élevage ; ces normes, en cours de discussion et d'acceptation, sont présentées, pour l'instant, comme Instructions Normatives. Le ministère, conjointement avec les organismes cités, discute également des projets de loi relatifs à l'agriculture biologique. Le schéma général ci-dessous montre, en résumé, cette organisation :



1.1. MINISTÈRES

Les Ministères ont une participation directe, conjointement avec les collèges fédéraux et des états, dans l'élaboration des normes, discussion des normes relatives à l'agriculture biologique, accréditation des entreprises de certification et vérification de l'application des normes auprès des collègues.

Le Brésil a, au total, 21 ministères. Les plus importants d'entre eux au niveau de la certification de produits et de systèmes sont : Ministère de l'Environnement (MMA), Ministère du Développement de l'Industrie et du Commerce (MDIC) et le Ministère de l'Agriculture, d'Élevage et d'Approvisionnement (MAPA). Ces Ministères répondent de l'élaboration des normes devant les organismes, institutions et professionnels compétents.

1.2. ABNT

Fondée en 1940, l'ABNT est l'organisme responsable de l'élaboration des normes techniques au Brésil, fournissant la base nécessaire au développement technologique brésilien. C'est une entité privée sans but lucratif, reconnue comme Forum National de Normalisation - Unique - par la résolution n°7 du 24/08/1992 du CONMETRO (Conseil National de Metrologie, Normalisation et Qualité Industrielle). L'ABNT est également le représentant brésilien exclusif auprès des unités internationales suivantes :

- ISO - International Organization for Standardization
- IEC - International Electrotechnical Commission

et des entités de normalisation régionales :

- COPANT - Comissão Panamericana de Normas Técnicas
- AMN - Associação Mercosul de Normalização

L'ABNT est, par ailleurs, homologué par l'INMETRO, celui-ci en phase de reconnaissance par les membres de International Accreditation Forum (IAF) pour l'accréditation des systèmes de qualité (ISO 9000), les systèmes de gestion de l'environnement (ISO 14001) et de divers produits et services.

Sa structure générale et ses certificats se trouvent à l'adresse :

www.abnt.br/certif_body.htm

Quant aux normes ISO, les intéressés peuvent en faire la demande auprès de l'ABNT qui les traduit et les diffuse sous forme de guides..

1.3. INMETRO

L'INMETRO est une autarchie fédérale rattachée au Ministère du Développement, de l'Industrie et du Commerce Extérieur, fondée en 1973 pour remplacer l'Institut National des Poids et Mesures (INPM) et pour étendre, d'une manière significative, son rayon d'action au service de la société brésilienne. Son objectif est de fortifier les entreprises nationales, augmentant leur productivité par l'adoption de mécanismes destinés à améliorer la qualité des produits et services (www.inmetro.gov.br)

Parmi ses compétences et attributions sont en premier lieu : gérer les systèmes brésiliens d'homologation de Laboratoires d'Etalonnage et d'Essai et des organismes de certification et d'inspection, fiscaliser et vérifier les instruments de mesure utilisés dans l'industrie, dans le commerce et dans d'autres activités liées à la protection du citoyen et de l'environnement et coordonner la participation brésilienne dans des organismes internationaux en rapport avec ses objectifs.

L'INMETRO représente le Comité Brésilien de Certification - CBC (créé par la résolution CONMETRO n° 8 du 24.08.92) dans l'ISO; il assume donc, en dehors des responsabilités inhérentes aux membres, celle de divulguer, d'évaluer et de préserver l'acceptation, l'utilisation et l'intégrité du symbol ISO. L'ABNT est l'organe brésilien de certification homologué par l'INMETRO pour la certification des systèmes de garantie de qualité ainsi que des produits.

Le CONMETRO est compétent pour éditer des actes normatifs et réglementations techniques dans les domaines de Metrologie et d'Evaluation de Conformité des produits, processuss et services.

La certification est faite par des Organes de Certification Accrédités (OCC) dans le Système Brésilien de Certification.

Dans le cas où un produit, non conforme aux exigences de la norme, risque d'affecter la santé ou la sécurité du consommateur, l'INMETRO ou un autre organe gouvernemental peut rendre la certification de ce produit obligatoire (compulsoire).

La certification de produits ou services, systèmes de gestion, y compris de ressources humaines, est, par définition, réalisée par une organisation indépendante, homologuée par l'INMETRO pour la modalité de l'Evaluation de la Conformité.

La certification des Systèmes de Gestion atteste que le modèle de gestion des fabricants et des prestataires de services est en accord avec les exigences de la norme. Les systèmes les plus courants dans la certification sont ceux de gestion de la qualité, basés sur les normes NBR ISO 9000 et les systèmes de gestion de l'environnement, conformes aux normes NBR ISO 14000.

2. LA CERTIFICATION BIOLOGIQUE

L'agriculture biologique détermine comme règle de base le respect de l'environnement; la rotation de cultures, la biodiversité, la polyculture, l'impact sur le sol dans l'élevage.

2.1. HISTORIQUE ET SITUATION ACTUELLE

Le processus de certification au Brésil a surgi d'une manière informelle, à partir du travail des ONGs (associations et coopératives de producteurs et consommateurs), pour établir des normes internes propres à la production, commercialisation et à la création des Labels qui garantissaient la qualité de leurs produits. Peu après a surgi la nécessité de faire certifier, par des institutions reconnues internationalement, les produits destinés à l'exportation. Pour cela, il était nécessaire que la production, le stockage et le transport obéissent aux standards internationaux.

La certification de produits biologiques au Brésil a commencé avec l'organisation d'une Coopérative de Consommateurs dans l'Etat de Rio Grande do Sul (Coolméia), en 1978. L'IBD, qui est aujourd'hui le plus important certificateur biologique brésilien, a été le premier à être reconnu internationalement et, en 1990, faisait sa première exportation.

Dans le but d'unifier les normes de l'agriculture biologique au niveau national, le Gouvernement Fédéral a créé, en 1995, le Comité National de Produits Biologiques (CNPO) respectant une composition paritaire entre le gouvernement et les Organisations Non-Gouvernementales (ONGs) travaillant dans l'agriculture écologique. Le CNPO est composé de représentants d'ONGs des 5 régions du pays, du MAPA (Ministère de l'Agriculture), de l'Entreprise Brésilienne de Recherche en Agriculture (EMBRAPA), du Ministère de l'Environnement et des Universités.

En mai 1999, est entré en vigueur la Norme n° 007/99 du MAPA, avec l'objectif d'établir les normes de production, classification, procédés, conditionnement, distribution, identification et certification de qualité pour des produits biologiques d'origine animale et végétale.

Ces initiatives ont surgi face aux exigences de certains pays comme le Japon et la Communauté Européenne, qui ont soumis l'importation d'aliments à l'existence de certification de qualité écologique, ce qui équivalait à une barrière non tarifaire de la part des pays importateurs.

Si le Brésil n'accélère pas le processus de mise en place des normes caractérisant l'agriculture biologique, celles-ci lui seront imposées, du fait que les autres pays du Marché Commun du Cône Sud (Mercosul), l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay les possèdent déjà.

Le Collège Fédéral de l'Agriculture Biologique, composé de 10 membres dont 5 représentants d'organismes gouvernementaux et 5 d'organismes non-gouvernementaux, est coordonné par le MAPA et a pour principales attributions

l'accréditation d'institutions de certification, coordination, supervision et fiscalisation de collèges des états et du district fédéral. Les collèges fédéraux et des états ont comme principale fonction d'aider et d'accompagner l'implantation de normes et de standards nationaux pour la production biologique d'aliments ou de matières premières d'origine végétale et/ou animale (BNDES 2002).

Il est de la responsabilité du collège fédéral, conformément à l'Instruction Normative 007/99, actuellement en phase de définition, de désigner celui qui peut ou ne peut pas certifier des produits biologiques au Brésil (www.iea.sp.gov.br/agro-cert0501.htm).

2.2. NORMES DE PRODUCTION BIOLOGIQUE

L'Instruction Normative n° 007 du 17 mai 1999, basée sur l'Arrêté du Ministère de l'Agriculture, d'Élevage et d'Approvisionnement (MAPA) n° 505 du 16 octobre 1998, item 1.1., considère « système biologique de production agropastorale et industrielle » celui qui adopte des technologies optimisant l'utilisation des ressources naturelles et socio-économiques respectant l'intégrité culturelle, ayant pour objectif l'auto-sustentation dans le temps et l'espace, l'optimisation des bénéfices sociaux, la réduction de la dépendance des énergies non renouvelables et l'élimination de l'utilisation d'agrottoxiques et autres composants artificiels toxiques, d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) / transgéniques ou de radiations ionisantes dans n'importe quelle phase du processus de production, de stockage et de distribution, qui privilégie la préservation de la santé humaine et du milieu ambiant.

La transparence doit être assurée dans toutes les étapes de production et de transformation, visant :

- L'offre de produits sains et de hautes valeurs nutritionnelles, exemptes de n'importe quel type de contaminants susceptibles de mettre en péril la santé du consommateur, de l'agriculteur et de l'environnement;
- La préservation et l'accroissement de la biodiversité des écosystèmes, naturels ou modifiés, dans lequel s'insère le système productif;
- La conservation des conditions physiques, chimiques et biologiques du sol, de l'eau et de l'air;
- L'encouragement à l'intégration effective entre l'agriculteur et le consommateur final des produits biologiques.

Tout produit obtenu par un système biologique de production agricole, d'élevage ou industriel, soit *in natura*, soit transformé, est considéré biologique.

Rappelons que, conformément à la réglementation CEE2092/91, les plantes comestibles ou les parties comestibles des plantes (fruits, graines, tiges, feuilles, racines, etc.) qui poussent spontanément dans des zones naturelles, forestières et agricoles sont considérées produits biologiques quand les zones où elles se trouvent n'ont pas été traitées avec des produits chimiques et/ou synthétiques pendant 3 ans

avant la récolte. La récolte ne pourra pas affecter la stabilité de l'écosystème ni porter préjudice à la conservation des espèces natives.

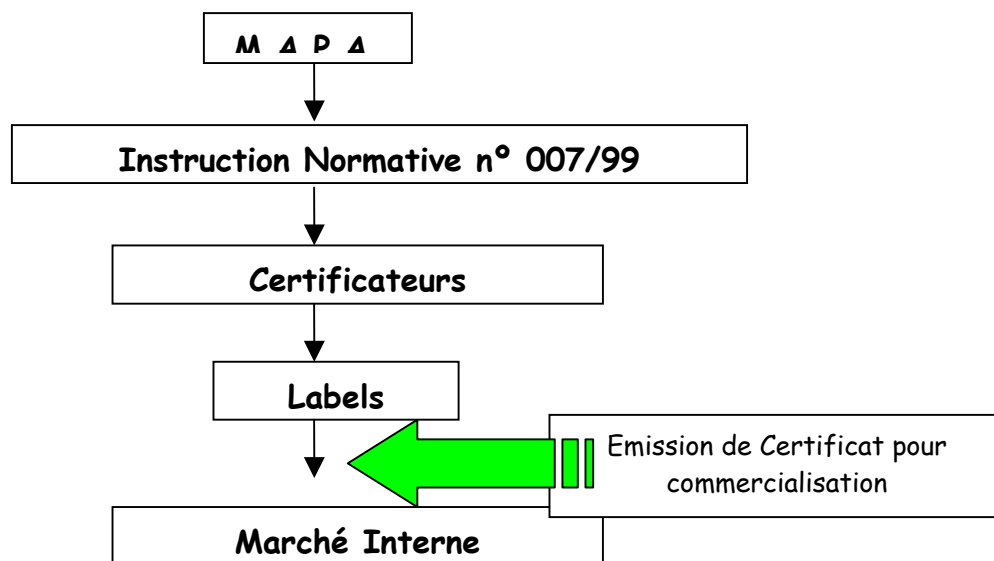
Le concept couvre les procédés actuellement connus comme « écologiques, biodynamiques, naturels, rationnels, régénératifs, biologiques, agroécologiques et permaculture). Le producteur biologique, selon l'Instruction, peut aussi bien être le producteur de matières premières que celui qui les transforme.

Les entreprises de certification ont surgi pour protéger l'agriculture biologique des fraudes, utilisant pour ce faire, la norme européenne ISO 65 (relative à la certification de produits) qui est reconnue par l'IFOAM. Comparée aux exigences de l'IFOAM, la Norme 007/99 apparaît toujours incomplète, par son manque de fondement et de règlements concrets. Le Collège fédéral prétend formuler un règlement solide pour l'agriculture biologique au Brésil car les entreprises, qui respectent uniquement la norme brésilienne, ne sont pas reconnues par l'IFOAM (ni par l'Amérique du Nord, ni par le Japon).

2.3. PRINCIPAUX CERTIFICATEURS ET LABELS AU BRÉSIL

Le Brésil possède actuellement un marché de produits biologiques en plein essor. On compte, aujourd'hui, 14 entreprises de certification de produits biologiques (8 nationales et 6 étrangères), 8 d'entre elles déjà reconnues internationalement, quelques autres cherchant à le devenir, notamment auprès de l'IFOAM, DAR, RVA.

Le schéma ci-dessous montre le fonctionnement du système de certification des certificateurs nationaux au Brésil et le Tableau n° 1 montre tous les certificateurs existants aujourd'hui, voir site www.planetaorganico.com.br et [BNDES](#) 2002.



Certificateur	Pays d'Origine	Localité	Norme reconnue	Accréditation
1 - AAO	Brésil	São Paulo	Nationale	
2 - Coolméia	Brésil	Porto Alegre	Nationale	
3 - APAN	Brésil	São Paulo	Nationale	
4 - ANC	Brésil	Campinas	Nationale	
5 - ABIO	Brésil	Rio de Janeiro - RJ	Nationale	
6 - Chão VIVO	Brésil	Espírito Santo - ES	Nationale	
7 - Institut Biodynamique (IBD)*	Brésil	Botucatu - SP	Internationale	DAR, DAP, IFOAM
8 - Fondation Mokiti Okada (FMO) *	Brésil	Rio Claro - SP	Japon	
9 - ECOCERT *	France	Porto Alegre - RS	Internationale	COFRAC
10 - BCS Öko-Garantie *	Allemagne	Piracicaba - SP	Internationale	DAR, IFOAM
11 - Farm Verified Organic (FVO) *	EUA	Recife - PE	Internationale	IFOAM
12 - SKAL International *	Hollande	São Paulo - SP	Internationale	RVA
13 - IMO Control *	Suisse	São Paulo - SP	Internationale	IFOAM
14 - OIA Brasil *	Argentine	São Paulo - SP	Internationale	IFOAM

Tableau n°1

Liste des entreprises de Certification

Source: www.planetaorganico.com.br e BNDES 2002.

Ci-dessous sont représentés les Labels respectifs, numérotés conformément au Tableau n°1.



<http://www.planetaorganico.com.br/qcertif.htm>

Les certificateurs étrangers cherchent auprès des collèges fédéral et des états la reconnaissance par les organismes compétants brésiliens.

L'étude suivante est fondée sur les entrevues avec des entreprises et centres de recherche et la consultation sur l'internet. Soulignons que les données concernant les plus importantes entreprises du secteur sont des estimations car, pour des raisons de secret commercial, certains certificateurs ne nous ont pas fourni des informations précises sur le nombre de producteurs, leurs surfaces cultivées et les coûts réels relatifs à la certification.

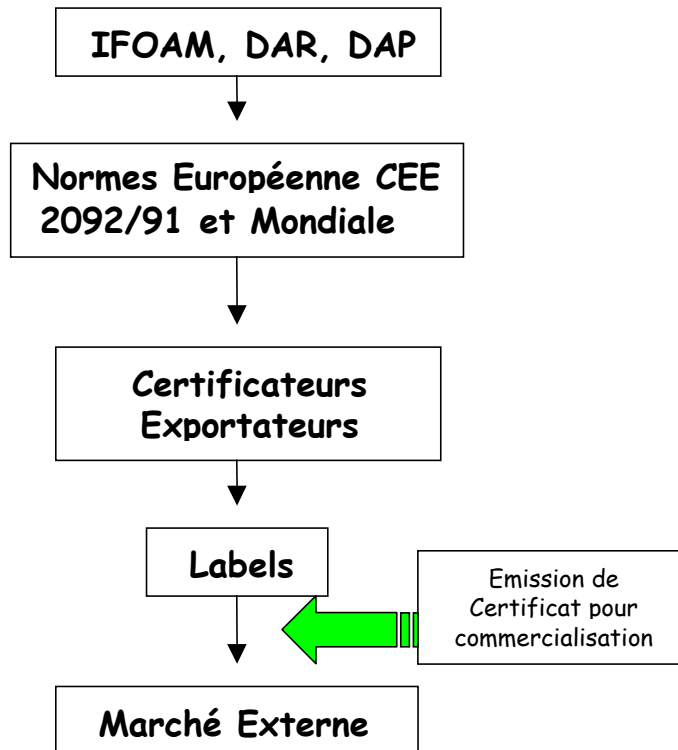
Conformément au site www.planetaorganico.com.br, les principales entreprises de certification de produits biologiques au Brésil sont actuellement IBD, AAO, Fondation Mokiti Okada et, de moindre importance, citons BCS, SKAL, FVO, ECOCERT et OIA Brésil.

Les certificateurs utilisent les normes de production biologique ou naturelle qui ont pour base le *CODEX ALIMENTARIUS* de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Les normes utilisées ont été, essentiellement, l'ISO 65 et la CEE 2092/91.

2.4. MECANISMES DE CERTIFICATION A L'EXPORTATION

Pour pénétrer sur les marchés européen, américain et japonais, la certification doit correspondre aux orientations de l'IFOAM et aux normes spécifiques de chaque région. Le schéma suivant montre le système de forme globale :



D'après l'étude développée par le BNDS, le Brésil exporte déjà divers produits tels que soja, café, sucre, cacao, noix de cajou, jus d'orange concentré, huile de palme, mangue, melon, raisin, dérivés de banane, fécule de manioque, haricots, sésame, épices (cannelle, clou de girofle, poivre et guaraná), huiles essentielles (utilisées comme essence dans la préparation de glaces, parfums, gâteaux, etc) et, selon certains certificateurs, également la viande de volaille et bovine et le distilat de canne à sucre (BNDES 2002).

D'après la FAO, le marché mondial de produits biologiques augmentera 20 fois d'ici 2005, atteignant le chiffre de 100 milliards de dollars.

Les entreprises qui certifient les produits destinés à l'exportation sont énumérées dans le Tableau n° 1, page 11, repérées par astérisque (*).

2.5. PRODUITS CERTIFIES

Les ARCOS (Agences Régionales de Commercialisation) travaillent conjointement avec l'IBD (Botucatu - SP) à la certification des aliments produits par quelques cinq mille familles de travailleurs ruraux, avec 50 projets d'installation de nouvelles bases agricoles dans les états de Maranhão, Rondônia, Pará, Rio Grande do Norte, Alagoas, Bahia, Ceará et Piauí. Les principaux produits à être certifiés par l'IBD sont : soja, blé, café, cacao, noix de cajou, miel, huile de babaçu, sucre non-raffiné, produits horticoles, guaraná, urucum, cœur de palmier, mangue et banane. La Suisse a acheté, en septembre 2002, 15 tonnes de cacao biologique brésilien certifié par l'IBD et produit par 9 bases agricoles installées par INCRA à Bahia. Le prix du marché international a été supérieur de près de 40% (www.agrisustentavel.com).

Certains projets, déjà certifiés par l'IBD avec l'appui des ARCOS, concernent les bases agricoles Dandara dos Palmares et Zumbi dos Palmares, les deux à Bahia, et produisant du cacao et du guaraná (REVISTA ARCOS, 11/2001).

L'IBD est la principale entreprise de certification avec, environ, 60% du marché biologique brésilien. D'après Mr. Jorge Vailati (responsable de certification de l'IBD), la demande des producteurs augmente chaque jour.

L'ABD (Association Brésilienne de Biodynamie - www.abd.br), en partenariat avec l'Institut ELO (www.elo.org.br), les deux de Botucatu, pénètre sur le marché avec l'objectif de couvrir le manque de consultants dans ce domaine, offrant des cours de base et de formation pour des consultants et petits producteurs.

Les principaux produits certifiés par l'IBD se trouvent dans le site www.ibd.com.br, parmi lesquels notons : soja, cafés spéciaux, canne à sucre, thé brésilien - le maté, sucre, mangue, citriques (www.montecitrus.com.br - jus et puple d'orange, fruits secs, huiles essentielles), légumes, fruits tropicaux, céréales, miel et viande bovine. Pour ce dernier produit, l'entreprise « Frigorífico Independência », déjà certifié par l'IBD a reçu, en août 2002, la certification suédoise KRAV (www.krav.se), permettant d'exporter en Suède (www.ibd.com.br - informations 2002).

Pour devenir membre de l'Association de l'Agriculture Biologique (AAO - www.aao.org.br), il est nécessaire de payer une cotisation de R\$ 30,00 par semestre, indépendamment du type de propriété et du volume de produits. Les principaux produits certifiés sont café, fruits et légumes.

Le Label discerné par l'AAO n'a pas de reconnaissance internationale, contrairement à celui de l'IBD, associé à l'IFOAM et accrédité par DAR.

La BCS Öko-Garantie, accréditée internationalement et qui contrôle 50% des aliments biologiques en Allemagne, n'est cependant pas très expressive au Brésil. Ses principaux produits sont : champignons, café, fruits, légumes, viande de sanglier. Selon eux, pour qu'une entreprise puisse exporter des produits biologiques, la BCS doit certifier qu'elle est apte à séparer les produits biologiques des conventionnels dans le processus de commercialisation. Dans le cas contraire, le Label n'est pas accordé.

L'OIA, d'origine argentine, (www.certificationoia.com) est en train de s'installer au Brésil, a peu de produits certifiés et la majorité est encore en cours de certification. L'OIA Brésil cherche à se rendre le plus rapidement possible indépendante de l'OIA Argentine ; « Tout est en cours d'adaptation pour ce faire », affirment-ils.

Avec l'intention d'accélérer les formalités et de gagner au plus vite une part du marché, l'OIA Brésil s'est associé à l'AAO, permettant la commercialisation de produits certifiés dans le monde entier grâce à cette association.

La SKAL Brésil (skalbrasil@daventria.net) veut conquérir une part du marché avec plusieurs certifications, la certification biologique étant considérée comme produit phare; en phase de certification : miel, fibres textiles et poisson.

La Fondation Mokiti Okada (FMO - certcmo@terra.com.br) développe l'agriculture naturelle au Brésil depuis 1979. La production est destinée au marché japonais qui accepte seulement le Label FMO, alors que ce certificateur n'est ni accrédité ni enregistré par l'IFOAM.

L'ECOCERT, dont le siège est en France, a été créé au Brésil en 2001 (ECOCERT BRESIL), il est accrédité par COFRAC (Comité Français d'Accréditation) et a decerné le premier certificat à la Coopérative de Rio Grande do Sul (COTRIMAIO - www.cotri.com.br) pour la culture du soja. Actuellement, fruits, légumes et céréales sont en cours de certification.

2.6. PRODUITS DESTINES A L'EUROPE ET AUX USA

L'IBD est le certificateur le plus important, certifiant plus de 60% de la superficie biologique en 2000. Son produit est accepté dans les trois plus grands blocs commerciaux du monde, Europe, USA et Japon, suite à sa reconnaissance auprès d'IFOAM (accrédité depuis 1995) et à l'accréditation du DAR et DAP (les deux allemands - normes ISO 65/EM45011).

La BCS Öko-Garantie, est déjà homologuée par l'USDA (United States Department of Agriculture), (USDA-NOP-final rule - www.ams.usda.gov/nop/), ce qui garantit l'exportation vers le marché nord-américain. La SKAL International est en cours d'obtenir sa reconnaissance auprès de ces organismes.

Comme la majorité des entreprises exportatrices suivent les normes ISO 65, il n'y a pas de grandes difficultés pour s'adapter à la norme européenne CEE 2092/91 qui permet le commerce en direction de la communauté européenne.

2.7. PRODUITS DESTINES AU JAPON

La Fondation Mokiti Okada (FMO), située à Rio Claro est une fondation religieuse qui suit les enseignements de son idéalisateur Mr. Mokiti Okada. Elle n'est pas reconnue par l'IFOAM, cependant ses normes sont suffisantes pour exporter vers le Japon.

La SKAL International cherche à obtenir son homologation auprès du JAS (www.maff.go.jp/soshiki/syokuhin/hinshitu/organic/eng_yuki_top.htm), la BCS Öko-Garantie l'ayant déjà obtenue. Cette reconnaissance garantit l'exportation vers la Japon, l'organisme japonais auditant fréquemment le certificateur pour vérifier sa conformité.

2.8. POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

Le financement de la production biologique rencontre d'énormes difficultés pour s'adapter au modèle du crédit agricole brésilien, basé sur le financement à l'achat des composants et des graines, dépenses types de la structure technologique des années 70. L'agriculture biologique utilise moins de composants, moins de machines et plus de main d'œuvre, si bien que ce modèle ne s'adapte pas à son profil.

Le programme *Pronatureza*, géré par la Banque du Brésil, a pour objectifs de financer des projets qui utilisent des pratiques écologiquement correctes et des investissements en agriculture et élevage qui réhabilitent des zones dégradées ou en cours de dégradation. Ce fut le premier programme de financement à couvrir des dépenses de certification inhérentes à l'utilisation du Label biologique.

La Banque du Brésil a également lancé le programme BB Agriculture Biologique pour aider les producteurs qui développent une agriculture biologique, soutenant ceux déjà certifié par l'IBD ou par l'AAO.

Les services offerts incluent les accords d'intégration rurale, le crédit pour l'agriculture familiale, bons de commercialisation pour le producteur rural, enchères électroniques dans les bourses d'aliments du pays et des partenariats dans l'agro-business.

Le financement de la Banque du Brésil exige que le produit soit certifié par une entité de certification ayant un accord de partenariat avec la banque (www.agronegocios-e.com.br).

La Banque du Nordeste a développé un Programme de Financement pour la Conservation et Contrôle de l'Environnement (FNE Vert), aidant l'agriculture biologique et répondant à toutes les activités liées à l'environnement, avec utilisation des ressources du Fonds Constitutionnel du Nordeste. Les limites du financement varient en fonction de la taille de l'opération. En décembre 2001 a été lancé le Programme de Développement de l'Agriculture Biologique du Nordeste, mettant l'accent sur la structuration de la chaîne productive, utilisant le crédit comme élément d'appui (www.banconordeste.gov.br).

Le BNDES a concédé des financements au travers de ses lignes traditionnelles (FINAM-Agricole, BNDES - Automatique, etc.) et des programmes régionaux. Le

Programme de Récupérations des Sols (Prosolo) admet la fertilisation verte comme élément de financement.

En 1990, le Gouvernement Fédéral a créé le Programme Brésilien de Qualité & Productivité (BPQP). Pour orienter ses stratégies, il a été créé le Comité National de la Qualité dont les membres sont, entre autres: le chef du Cabinet de la Présidence de la République, les ministres du Développement, Industrie et Commerce, de la Planification, des Finances, du Travail et de l'Emploi, le SEBRAE (Service Brésilien d'Appui aux Micro et Petites Entreprises), l'Institut de Défense des Consommateurs. Ce Programme aide à la création de nouveaux certificateurs, cherche à rendre conformes les produits nationaux aux normes et réglementations, développe l'infrastructure pour la qualité et la productivité dans le pays, etc. De plus amples informations sont disponibles auprès du Département de Compétitivité Systémique et Etudes Economiques (e-mail : pbqp@mdic.gov.br).

L'organisation non-gouvernementale Widar, organisme de financement à caractère socio-écologique, fondée en 1994 par un groupe de volontaires, cherche l'application éthique de l'argent. Elle finance des agriculteurs, surtout ceux de bas revenus, des petits commerçants, des affaires agro-industrielles de petite importance et engagées dans l'agriculture biologique. Cette ONG cherche aussi à enseigner et à appliquer la pédagogie sociale. De plus amples informations : widar@netpoint.com.br

La Résolution 2879 du 08.08.01 de la Banque Centrale du Brésil détermine un traitement prioritaire pour répondre aux demandes de financement de projets liés à la production agro-écologique ou biologique, dirigés par des producteurs qui se classent dans le groupe C du Programme National de Consolidation de l'Agriculture Familiale (PRONAF - www.pronaf.org.br) : agriculteurs familiaux avec un revenu annuel entre 1.500 et 10.000 Reais. La limite de crédit augmente jusqu'à 50% si le producteur est certifié conforme aux orientations de l'Instruction Normative n° 007/99 du MAPA. La majorité des banques a adhéré au système (BNDES, Banco do Nordeste, Nossa Caixa, Banco do Brasil).

La banque Nossa Caixa S.A. (www.nossacaixa.com.br) possède quelques programmes de financements, toutefois, aucun spécifique pour la production biologique et il en est de même pour la banque ABN AMRO REAL S.A. (www.bancoreal.com.br).

3. LES PROGRAMMES DE CERTIFICATION A L'EXPORTATION

3.1. LA PRODUCTION INTEGRÉE DE FRUITS (PIF)

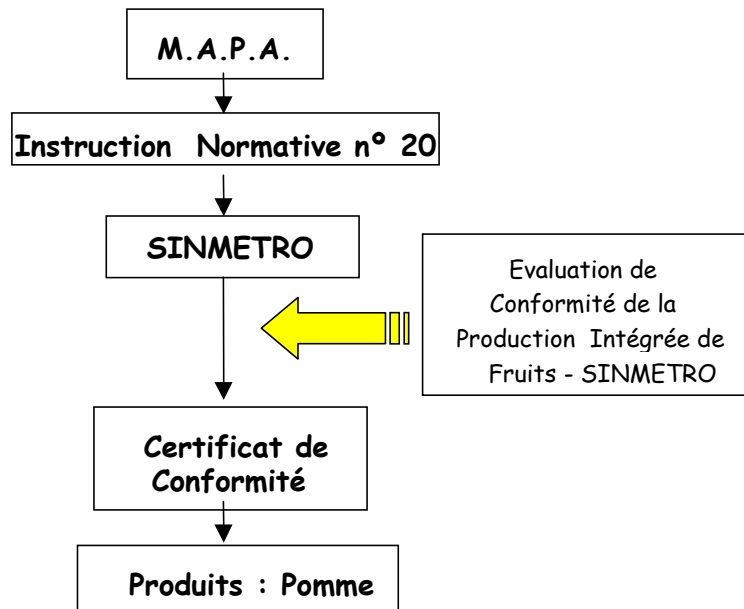
La Production Intégrée (PI) de produits agricoles et d'élevage a surgie dans les années 90 comme réponse à la demande de la société qui cherchait des denrées de haute qualité et répondant à une production écologiquement et socialement correcte.

Initialement, la production intégrée cherchait à optimiser le Contrôle Intégré des Maladies (MIP) dans les vergers de climat tempéré de l'Europe, technique qui permet la réduction de l'utilisation d'agrottoxiques et basée sur des contrôles chimiques et biologiques des cultures (Embrapa Milieu Ambient 2002).

Toutes les normes de ce système ont été élaborées en Espagne, dans la région de Murcia.

Le 27 septembre 2001 a été créée l'Instruction Normative n° 20 (www.agricultura.gov.br/html/frutas01.htm) approuvant les Directives Générales pour la Production Intégrée de Fruits (DGPIF) et les Normes Techniques Générales pour la Production Intégrée de Fruits (NTPIF), déterminée par le Ministère de l'Agriculture, d'Elevage et d'Approvisionnement (MAPA). Dans le but de donner une impulsion aux exportations brésiliennes, le ministre de l'Agriculture Marcus Vinícius Pratini de Moraes a publié le 15.10.2002 la normalisation de la PIF, dont les règles devront être appliquées dans un délais maximum d'un an. On sait qu'à partir de 2003, la Communauté Economique Européenne ne permettra plus sur ses marchés l'entrée de produits qui ne seraient pas certifiés sous ce régime.

Le schéma ci-dessous résume la certification PIF comme suit :



La PIF est appliquée au Brésil depuis 1998, quand ont commencé des expériences avec la pomme dans les Etats de Santa Catarina et de Rio Grande do Sul, et par la suite avec la mangue et le raisin dans la région de Petrolina (PE) et Juazeiro (BA). En 2001 ont rejoint le système les chaînes productives de la pêche, située dans la moitié sud de Rio Grande do sul, dans la Serra Gaucha et dans la région de Porto Alegre, de la papaye dans l'ouest de Bahia et le nord de l'Espirito Santo et de la banane dans Vale do Ribeira (SP), entre autres (www.extranet.agricultura.gov.br).

Actuellement, des chercheurs (Embrapa, ESALQ/USP, UNESP, etc) en liaison avec le MAPA sont en train d'élaborer les normes PIF adaptées à chaque culture. La première production PIF, avec les normes en place, reconnues par le MAPA et certifiées par le SINMETRO au Brésil, a été développée pour la pomme dans le sud du pays, avec l'appui de l'Embrapa et l'Association Brésilienne de Producteurs de Pommes (ABPM); pour le raisin et le vin, c'est avec l'appui d'EPAGRI (Entreprise de Recherche Agricole et d'Elevage et Extension Rurale de Santa Catarina S/A).

Toujours en 2002, il est prévu d'inclure dans le système des cultures PIF : noix de coco, melon, cajou, citron, goiave et ananas (www.agronline.com.br/agronoticias/noticia.php?id=196).

3.2. LA TRAÇABILITE DE LA VIANDE EXPORTEE

La traçabilité est définie comme : « Capacité de trouver l'historique de localisation et d'utilisation d'un produit au moyen de l'identification enregistrée » (SANZ et FONTGUYON, cité par Antonio Carlos Lirani - INTERALL Informatique - aclirani@interall.com.br). La traçabilité est donc un outil au service de la qualité et de la sécurité alimentaire incorporant des concepts tels que : liaisons culturelle, sanitaire, écologique, responsabilité sociale, etc.

Le Brésil détient le plus grand cheptel commercial du monde, environ 165 millions de têtes, cependant les exportations ne dépassent pas 10 % de la production.

En 2001, un programme pour promouvoir la viande bovine brésilienne à l'étranger a été lancé conjointement par le MAPA (Ministère de l'Agriculture, d'Elevage et d'Approvisionnement), par l'ABIEC (l'Association Brésilienne des Industries Exportatrices de Viande, www.abiec.com.br), par l'APEX (Agence de Promotion à l'Exportations, www.apexbrasil.com.br) et par la CNA (Confédération Nationale de l'Agriculture, www.cna-rural.com.br). Focalisant surtout le marché européen, le programme prétend conférer au produit brésilien une plus grande pénétration et fiabilité. Il prétend démontrer sur les marchés internationaux la qualité sanitaire de la viande bovine brésilienne qui, produite en régime de pâturage, ne connaît pas les problèmes qui affligent autant les éleveurs européens (comme le problème de la vache folle) et, par là, augmenter de 20 % les exportations du secteur, passant de 1 milliard de US\$ en 2001 à 1,2 milliard de US\$ en 2002. Des éleveurs, des industriels et des exportateurs sont engagés dans ce programme. La promotion ne se limite pas à des

actions conventionnelles de divulgation (campagnes publicitaires télévisées et dans la presse écrite ou dégustation de produits). Pour mettre en valeur la supériorité du produit national, des dizaines de formeurs d'opinions (journalistes et vétérinaires européens principalement), sont conviés à visiter et à constater, *in loco*, le niveau technologique élevé des fermes, des abattoirs et des frigorifiques brésiliens.

Finalement, le programme a créé un Label d'identité du produit brésilien, la marque « Brazilian Beef ». Ce Label constitue un certificat d'origine et de spécifications du produit, permettant sa traçabilité - ce qui répond aux exigences des principaux marchés de consommateurs internationaux.

Au début de 2002 a été institué par l'Instruction Normative n° 1 de janvier 2002 du MAPA le SISBOV (Système Brésilien d'Identification et de Certification d'Origine Bovine et Bubaline³) pour permettre que les animaux destinés à l'abattage puissent être exportés, vers l'Union Européenne dans une première étape, vers d'autres marchés par la suite. Ce système définit des actions, des mesures et des procédures pour identifier, enregistrer et accompagner, individuellement, tous les bovins et buffles, nés au Brésil ou importés (www.sirb.com.br/sisbov_1.html).

Le SISBOV et sa Base Nationale de Données (BND) sont gérés par le Secrétariat de la Défense Agropastorale (SDA) du MAPA, ce dernier éditant lui-même des instructions complémentaires indispensables à son fonctionnement, étant donné que la norme n° 1/2002 établit des règles et des définitions de caractère trop générique pour le SISBOV.

Le SDA est responsable de la normalisation, réglementation, exécution, divulgation et supervision des étapes de l'identification et du registre des animaux ainsi que de l'homologation des entités de certification auprès du SISBOV.

La CIDC (Coordination Interdépartementale d'Homologation) a été instituée par l'Arrêté SDA n° 18 d'avril 2002 pour évaluer les demandes d'accréditation de certificateurs, conformément aux dispositifs et critères de l'Instruction Normative SDA n° 21 de février 2002.

Les entités de certification sont responsables de l'identification et du registre des propriétés et des animaux dans le Cadastre Nacional du SISBOV, ainsi que du contrôle opérationnel de ces étapes.

Les premières entreprises à être habilitées pour la certification de traçabilité des bovins et des buffles, divulguées dans le quotidien « Diário Popular » (RS), sont : Planejar (RS), Gênese (PR), Certificações Brasil (SP) et le Serviço Brasileiro de Certificação (SP). Basées sur l'Instruction Normative SDA n° 21/2002, les entreprises AGRICONTROL S.A., BIORASTRO CERTIFICAÇÃO DE PRODUTOS AGROPECUARIOS LTDA, TRACER CERTIFICAÇÃO DE ORIGEM ANIMAL LTDA, BRASIL CERTIFICAÇÃO LTDA, PLANEJAR PROCESSAMENTO DE DADOS LTDA, INSTITUTO GENESIS et le SERVIÇO BRASILEIRO DE CERTIFICAÇÕES LTDA

* Buballus, Bufalus = Buffle (bovidés)

sont reconnues auprès du SDA pour la certification SISBOV :
(<http://www.agricultura.gov.br/sda/dipoa/sisbov.htm>).

Le SISBOV s'applique à tout le territoire national, aux propriétés rurales d'élevage de bovins et de buffles, aux industries d'abattage et frigorifiques et aux entités de certification et les dates limites pour enregistrer la propriété rurale sont les suivantes :

- juin 2002 : pour les élevages qui destinent leur production à la commercialisation sur le marché de l'Union Européenne.
- décembre 2003 : pour les élevages dont la production est destinée à tous les autres marchés importateurs.
- décembre 2005 : pour les élevages de bovins et de buffles localisés dans les états exempts de fièvre aphteuse ou en phase d'être déclarés tels.
- décembre 2007 : pour les élevages bovins et de buffles de tous les autres états.

Le document de l'identification des animaux enregistrés au SISBOV est émis par les entités de certification avec des informations fournies par la BDN. Ce document doit comporter (Instruction Normative SDA n° 47/2002) :

- Numéros de l'animal, du SISBOV et du certificateur
- Pays d'origine, race, sexe
- Date et propriété (avec municipalité et état) de naissance
- Date et propriété (avec municipalité et état) d'identification
- Identification du certificateur et logotype du MAPA

Les autres informations du registre de BND sont, entre autres :

- Systèmes de l'élevage et de l'alimentation ;
- Registre de mouvements;
- Justificatif de l'information complémentaire pour la certification;
- Informations sanitaires (vaccination, traitements et programmes sanitaires).

Dans le cas des animaux importés, devront être identifiés le pays et la propriété d'origine, les dates de l'autorisation d'importation et d'entrée dans le pays, les numéros du Bulletin et de la Licence d'Importation et la propriété destinataire.

Avec l'introduction du système de traçabilité SISBOV, depuis la ferme jusqu'au consommateur final, le Brésil, qui a été pionnier en certification au niveau des abattoirs dès les années 50, cherche à consolider sa position actuelle d'exportateur de viande sûre et de qualité, offrant aux consommateurs un produit garanti et différencié et, de cette manière, à se placer en tête du marché mondial.

La OIA Brésil, accrédité par l'IFOAM, avec ses normes et processus de certification de traçabilité d'Origine et de Conformité, répond également aux exigences du SISBOV (www.oiabrasil.com.br)

3.3. LE SOJA CERTIFIÉ SANS OGM

Le Brésil est le deuxième producteur mondial de soja (20 %) après les USA (47 %) et le deuxième exportateur mondial de soja après USA pour le grain et l'Argentine pour les tourteaux et l'huile. Cinq des États brésiliens représentent 83 % de la surface cultivée et de production nationale de soja : Rio Grande do Sul, Paraná, Mato Grosso, Mato Grosso do Sul et Goiás.

L'Europe, avec la Hollande (première pour les grains) et la France (première pour les tourteaux) est le premier importateur mondial de grains et de tourteaux.

En Europe, on observe un refus croissant des OGM par la majorité des consommateurs. Un niveau d'étiquetage obligatoire a été fixé pour les aliments contenant plus de 1% d'OGM (réglementation 49/2000/CE e 50/2000/CE).

En France, face à cette situation, les dirigeants des grandes chaînes alimentaires de qualité, en particulier celles de la viande, ont manifesté leur souhait de bannir les OGM de l'alimentation animale. Pour répondre à la nécessité protéique dans la ration animale, la France importe l'essentiel (70 %) de sa consommation de soja du Brésil, où les OGM sont interdits.

Les importateurs français demandent à ce que le soja soit contrôlé, tracé et certifié et que ce cheminement englobe surtout les tourteaux. En effet, le Brésil n'a pas encore officiellement introduit des variétés génétiquement modifiées dans le pays et, en 1999, l'État de Rio Grande do Sul (RS) a été décrété « région sans OGM » : interdiction de toute culture OGM sur son territoire. Toutefois, l'on sait que des semences OGM utilisées entrent au Brésil illégalement de l'Argentine.

En 2000, le groupe Carrefour a implanté une chaîne de soja sans OGM pour l'alimentation animale en provenance du Brésil : 850 producteurs de soja de l'État de Goiás ont adhéré à un contrat où les contrôles tout au long de la chaîne de production sont faits par un organe international de certification, la SGS (Société Générale d'Enquête). Carrefour estime le surcoût global de cette chaîne à 20 euros par tonne (le prix de base d'une tonne étant de 150 euros).

Les coopératives françaises ont également cherché une connexion directe avec certains producteurs brésiliens homologués pour se protéger d'éventuelles spéculations des intermédiaires dans ce segment du marché. Ce partenariat vise, en dehors de l'accord qui bénéficie les producteurs, la mise en place d'un système de qualité : traçabilité du soja jusqu'au tritrateur et la certification.

Depuis 2000, un club de coopératives françaises s'approvisionne en tourteau de soja sans OGM auprès d'une coopérative brésilienne de l'État de Paraná, la Coamo. A la demande du club français et, avec son appui technique, un système de traçabilité et de contrôle a été implanté dans la coopérative brésilienne, tenant compte de tout ce qui existait déjà pour réduire les coûts de la Coamo (Cooperative Agropastorale Mouraoense Ltda). La certification de ce système a été faite par BVQI, à la charge

des acheteurs. Les transactions commerciales de soja ont progressivement augmentées, passant de 7000 tonnes/mois à 25.000 t/mois en janvier 2002. Le soja tracé et certifié sans OGM a une plus value de 3 à 4 U\$D/t.

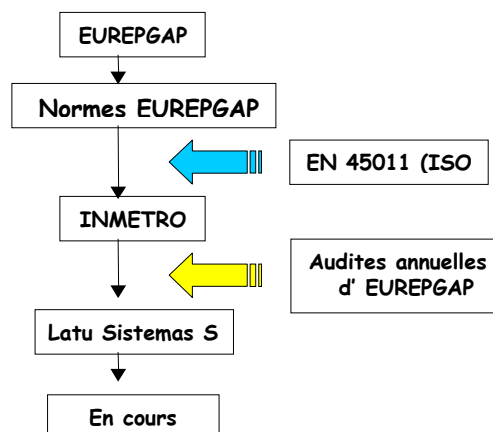
Comptant avec l'appui du CRITT-Crisalide et Enitiaa (Ecole Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires), un système de traçabilité du soja sans OGM a été mis en place également à Cotrimaio (www.cotri.com.br), une coopérative brésilienne de l'Etat de Rio Grande do Sul. Ce système, plus sophistiqué que celui de la Coamo, a été certifié par ECOCERT et tous les coûts de traçabilité et de certification ont été pris en charge par la coopérative.

3.4. L'EUREPGAP

La référence EUREPGAP (EUREP - Euro Retailer Produce Working Group / GAP - Good Agricultural Practice / www.skalint.com), fondée sur les principes de prévention et analyse de risques (HACCP), agriculture rationnelle, Contrôle Intégré des Fléaux (MIP), technologie appliquée sur le terrain (agriculture de précision), a été créé par les supermarchés européens avec des objectifs communs d'assurer des aliments sûrs, écologiquement correctes et sains pour les consommateurs. Cette référence assure aux produits certifiés un accès plus facile sur le marché externe, en dehors du marketing intrinsèque pour le Label.

Au Brésil, la seule entreprise accréditée par l'INMETRO pour la certification EUREPGAP est la Latu Sistemas (entreprise uruguayenne). D'après Mr. Emílio M. Cirillo, la certification de mangue, citron, pomme, caqui et kiwi est en cours, cependant, il existe toujours, sur ce marché, une pénurie énorme de professionnels qualifiés. L'attribution du Label peut demander de 4 mois à 3 ans; après l'émission du Label la Latu Sistemas fera des audits semestriels. Une taxe annuelle est payée par le certifié pour couvrir les frais d'émission et d'audits.

Ci-dessous, le schéma de la certification EUREPGAP :



3.5. LE COMMERCE JUSTE

Le Commerce Juste (fair trade) est fondé sur une forme de relation commerciale commencée entre les institutions des pays développés et les producteurs des pays en développement et qui cherche à ouvrir l'accès du marché à la production de petits groupes, avec élimination des intermédiaires et une juste rémunération pour celui qui produit. Très répandu dans les pays comme les Etats Unis et l'Angleterre, le commerce juste a aujourd'hui une participation significative dans la vie économique de plusieurs pays en voie de développement (<http://www.akatu.net>).

L'Association Mundaréu est une organisation sans but lucratif qui cherche à favoriser le développement humain continu; amélioration des conditions de vie des personnes exclues du marché de travail formel à travers la création d'opportunités qui génèrent des revenus et la pratique du commerce juste (fair trade). Des produits sont fabriqués par diverses associations et sont exposés et mis en vente à l'adresse : <http://www.mundareu.org.br>

4. LES DENOMINATIONS D'ORIGINE ET INDICATIONS DE PROVENANCE

L'avancement de certaines régions brésiliennes se doit à la production et à la certification de produits typiques avec des caractéristiques propres.

La production des vins se sert traditionnellement du nom de la région géographique du lieu de production (par exemple Bordeaux - France) comme Label de qualité de grand prestige. La Loi de Propriété Industrielle n° 9.279 du 14/05/1996 a établi les indications Géographiques au Brésil, prenant en compte deux modalités : l'Indication de Provenance et la Dénomination d'Origine. La compétence pour établir les conditions de l'enregistrement des Indications Géographiques est du ressort de l'Institut National de Propriété Industrielle - INPI.

Est considérée Indication de Provenance le nom géographique - du pays, de la ville, de la région ou de la localité de son territoire - reconnu pour être le centre d'extraction, de production ou de fabrication d'un produit déterminé ou d'un service déterminé. Alors que dans le cas de Dénomination d'Origine, le nom géographique désigne un produit ou un service dont les qualités ou les caractéristiques sont dues, exclusivement ou essentiellement, à son milieu géographique, y compris les facteurs naturels et humains.

En 1995 a été fondée l'Association de Producteurs de Vins fins Vale dos Vinhedos : APROVALE; ce projet de la Serra Gaúcha, Etat de Rio Grande do Sul (RS), a été structuré en tant qu'Indication de Provenance avec l'objectif d'ajouter de la valeur et de générer des revenus, au-delà de protéger et de développer la région.

Le Programme « Pro-cachaça » (*Programme Qualité d'Eau-de-vie de Minas*) a pour objectif d'établir des normes de certification d'identité, de qualité et d'origine de l'eau de vie de Minas, en plus de procéder au contrôle et à la fiscalisation de production des entreprises qui adhèrent au Programme.

Le Programme « Certicafé » cherche à encourager la croissance des cultures de café dans l'Etat, en garantissant la qualité et la compétitivité du café du Minas, l'« Instituto Mineiro de Agropecuária » (IMA) étant le responsable de l'élaboration des méthodes et des procédures de Certification d'Origine et de Qualité du café (se réfère à l'Arrêté n°165/95 du 27/04/1995). L'un et l'autre sont dirigés par le gouvernement de l'Etat de Minas Gerais (MG), région sud-est du Brésil. De plus amples informations sont à disposition sur le site www.agridata.mg.gov.br

5. LES CERTIFICATIONS AGRICOLES SOCIAUX-ENVIRONNEMENTALES

5.1. IMAFLORA

Développé par IMAFLORA, le Programme de Certification Agricole Socio-ambiante (IMAFLORA/CAN) cherche à faire reconnaître et à stimuler le bon usage des systèmes de production agricole, recourant à la différenciation volontaire des unités de productions écologiquement saines, socialement équitables et économiquement viables, utilisant des techniques et systèmes appropriés à la réalité écologique et socio-économique de la région et accompagnant l'évolution de la science et du savoir disponibles.

La conformité aux paramètres donne accès à l'utilisation du Label certifié ECO-OK. Ce Programme est encore dans sa phase initiale, n'évaluant, pour l'instant, que les opérations agricoles de canne à sucre, café, systèmes agroflorestaux et l'agriculture en général (www.imaflora.org).

L'entreprise n'a pas encore certifié CAN (Label ECO-OK) au Brésil, toutefois, plusieurs producteurs sont en cours de certification pour les produits suivants : banane, cacao, phytothérapeutiques et café. La Certification Agricole Socio-ambiante pour la canne à sucre n'a pas été concrétisée en raison du manque d'intérêt du marché. Comme nouveauté, l'IMAFLORA, en partenariat avec Rede Mata Atlântica, a développé la certification agricole (Label Socio-ambiant ECO-OK) dans les régions de la Forêt Atlantique avec l'objectif d'encourager sa préservation (www.clubedofazendeiro.com.br).

5.2. CERTIFICATION PARTICIPATIVE

En raison des grandes crises dans l'agriculture brésilienne, de la difficulté d'obtenir des crédits, des coûts élevés de certification, nombreux certificateurs ont encouragé la « Certification Participative ». Le Réseau « Rede Ecovida de Agroécologia » a développé un projet, qui est basé sur « la responsabilité et les valeurs étiques de chaque producteur qui compose le noyau régional » (mogli@onda.com.br ou guapuruvu@ig.com.br). Les groupes qui se forment sont orientés par des entités d'assistance technique et commissions d'étiq ue des associations de producteurs et/ou de coopératives. De cette manière, il est possible que les petits agriculteurs puissent accéder à la certification. Suivant les données fournies par la SKAL Internationale, cette modalité de certification représente 50 % des certifications faites par les entreprises.

Quant à l'IMAFLOA, elle suggère : la certification participative, une demande d'aide au petit agriculteur auprès d'IMAFLOA (Fundo Social*) ou le mariage du produit avec le marché (production sur commande).

Le certificateur BRTÜV, de son côté, encourage la certification intégrée des systèmes ISO et HACCP qui, faits conjointement, réduisent les coûts du demandeur (www.brtuv.com.br/Integradas.htm).

La Banque du Brésil, avec son programme *BB Cooperfat Integrado*, valorise et soutient le petit entrepreneur. Son but est d'encourager des projets intégrés dans les coopératives ou entreprises agro-industrielles en finançant jusqu'à 90 % du projet (www.agronegocios-e.com.br).

5.3. GESTION DURABLE DE L'IBAMA

L'IBAMA est en train d'implanter le Programme Flore qui a pour objectif d'encourager la préservation des espèces natives et de garantir son utilisation rationnelle (<http://www.ibama.gov.br/>). Une telle mesure concerne les espèces suivantes : Xaxim ou samambaiçu impérial, Plantes (fleurs) à potentiel économique natives du « cerrado », Plantes Ornementales et Plantes Médicinales.

L'IBAMA s'appuie sur l'Arrêté n° 122-P du 19/03/1985 relatif à la cueillette, transport, commercialisation et industrialisation des plantes ornementales, médicinales, aromatiques et toxiques provenant des forêts natives, qui dépendent de l'autorisation de l'IBAMA. Les espèces le plus couramment commercialisées sont celles qui appartiennent principalement aux familles des Orquidaceae, Bromeliaceae, Cactaceae, Euforbiaceae, Dicksoniaceae et Araceae. L'Arrêté n° 37-N du 03/04/1992 dresse la liste officielle des espèces menacées d'extinction.

*) L'IMAFLOA possède un *Fonds Social de Certification*. Composé, à hauteur de 5 à 7 %, par des contributions de grands producteurs, le Fonds utilise ce montant à subventionner les petits producteurs.

6. LES LABELS PRIVÉS DES PRODUCTEURS ET ELEVEURS AGRICOLES BRESILIENS

6.1. PROGRAMMES DE QUALITE DE VIANDE BOVINE

L'Association des Eleveurs de Nelore du Brésil (ACNB) a développé le Programme Qualité Nelore Naturelle (PQNN) qui cherche à produire des animaux Nelore exclusivement en pâturage et complément minéral normal, sans recours aux hormones et autres produits, le contrôle étant fait aussi bien sur le terrain que dans les abattoirs, utilisant les paramètres âge, poids et constitution en graisse. Certains abattoirs comme FRIGOVIRA encouragent déjà le Nelore Naturelle, payant R\$ 0,50 de plus par arroba * abbatu.

(<http://www.braastro.com/nelore/Novidades/novidades.asp>).

Ce programme compte actuellement avec l'adhésion de 278 associés (producteurs de bétail de boucherie). L'entreprise n'exporte pas encore ses produits. Le logotype de son Label est reproduit ci-dessous :



<http://www.braastro.com/nelore/pqnn.asp>

La chaîne Carrefour a développé un Label « Garantie Origine Carrefour » qui est d'une extrême importance dans la relation clients - Carrefour - producteurs. Pour qu'un fournisseur puisse inscrire ses produits dans cette norme de qualité, il doit d'abord satisfaire à une série d'exigences et développer sa production avec l'objectif de répondre aux besoins des partenaires actuels et futurs. Ce Label se réfère aux caractéristiques de saveur, salubrité, aspect et production écologiquement et socialement correcte (www.carrefour.com.br).

Le groupe Pão de Açúcar recourt aux services de la Fondation du Développement de l'Élevage du Bétail (Fundepéc) qui est pionnier au Brésil dans la certification de viande bovine. Il est certifié ISO 9002 et accrédité par INMETRO pour la certification et la qualité de sa viande (www.grupopaodeacucar.com.br).

Le « Programa Embrapa Carne de Qualidade » (Embrapa en partenariat avec le MAPA - cnpgc@embrapa.br), également développé avec l'objectif de sécurité alimentaire et traçabilité de la viande, est divisé en 3 modules :

*) Unité de mesure utilisée au Brésil pour les produits agropastoraux : 1 arroba = 15 kg

- Module 1 - Etablissement d'un flux de production de viande de bonne qualité; phase expérimentale avec animaux élevés et débités dans Embrapa même. Ses paramètres se référeront à la tendreté de la viande.
- Module 2 - Implantation du Système HACCP dans tous les processus; associations mercadologiques. Gestion de pâturages, dégradation du sol, préoccupation avec la contamination et l'impact sur l'environnement, contrôle sanitaire de maladies et de parasites.
- Module 3 - Modes et options de l'utilisation du produit dans l'alimentation humaine (portions, plats semi-élaborés, etc.).

6.2. PROGRAMMES DE QUALITE DU CAFE

Face aux problèmes, relatifs à la qualité des paramètres de commercialisation du café, à l'adultération du produit conduisant à la méfiance des consommateurs et à la nécessité de créer un mécanisme prouvant au consommateur que le produit acheté est 100 % du café, l'Association Brésilienne de l'Industrie du Café - ABIC a vu le jour.

Pour ce faire, l'ABIC a développé un Code d'Etiquette de l'Industrie du Café, un ensemble de règles et de conduites que toute industrie du café est tenue de respecter, cherchant à moraliser le secteur dans ses relations internes et face à la société, indépendamment du temps, du lieu ou du groupe. (<http://www.abic.com.br>). Son Label est représenté ci-dessous :



Le CACCER - Conseil des Associations des Caféculteurs de Cerrado - entité de certification du pur Café du Cerrado de Minas, coordonne 9 associations de 55 municipalités. Elle est reconnue internationalement pour sa grande qualité, le Café du Cerrado de Minas est la démonstration parfaite du Respect Socio-ambiental, de Technologie et de Crédibilité. Ci-dessous quelques-uns des Label utilisés par l'entité tant à l'exportation que sur le marché interne (source : <http://www.cafedocerrado.org/>).



CONCLUSIONS

Le Brésil est en plein développement de stratégies pour protéger ses produits. De nombreux organismes concentrent leurs efforts sur l'avancement, la certification et la qualité des produits brésiliens tels que le MAPA, MMA, BNDES, la Banque du Brésil et autres, les ONGs, etc.

L'agriculture biologique souffre du manque de législation, de définition de paramètres ce qui entrave l'exportation de produits brésiliens sans reconnaissance internationale. Une autre difficulté est relative au manque de professionnels compétents, tant en production que pour la certification. Le producteur est attiré par le secteur biologique en raison du différentiel de prix par rapport aux produits conventionnels et de la perspective d'exportation. Toutefois, l'absence d'organisation, de connaissances techniques et opérationnelles, manque de ressources, difficulté du maintien pendant la période de conversion, anéantissent souvent les petits producteurs inexpérimentés.

Les perspectives d'exportation de produits agropastoraux vers l'Europe amène les producteurs et les organismes brésiliens à implanter de nouveaux projets de certification au niveau fédéral pour répondre aux normes officielles d'Europe. C'est le cas, par exemple, pour la traçabilité de la viande bovine et la production intégrée des fruits.

Suite à la demande du secteur privé européen, le Brésil implante également des règles de certification de produits alimentaires, comme dans le cas du Eurepgap et du commerce juste (Max Avelar).

La demande de plus en plus croissante du marché interne de produits de qualité et différenciés ouvre un espace pour le développement des Dénominations d'Origine. Bien qu'il n'existe pas encore une réglementation fédérale, plusieurs produits (vins, eau-de-vie, café...) apparaissent avec ce Label.

Le souci d'une gestion rationnelle qui a commencé avec la transformation du bois (Imaflora), trouve aujourd'hui son application également dans la certification socio-environnementale des produits alimentaires provenant de l'extractivisme et de l'utilisation rationnelle agricole.

Il existe au Brésil, enfin, plusieurs Labels privés appartenant à des associations de producteurs, comme dans le cas du café et, plus récemment, de l'élevage bovin.

BIBLIOGRAPHIE

- ABNT -1997- Guia 65 - Requisitos gerais para organismos que operam sistemas de certificação de produtos; 9p.
- BNDES SETORIAL - ORMOND, J. G. P.; DE PAULA, S. R. L.; FILHO, P. F.; DA ROCHA, L. T. M. -2002- Agricultura Orgânica: Quando o Passado é Futuro.- Rio de Janeiro - RJ.
- CIRAD / CenDoTec -2001- Panorama de la Production de Protéines Animales au Brésil. São Paulo - SP - 32p -(www.cendotec.org.br).
- EMBRAPA MEIO AMBIENTE -2000- Qualidade e Certificação de Produtos Agropecuários, 87p.
- EMBRAPA GADO DE CORTE -2000- Programa Embrapa Carne de Qualidade - Subprograma Carne Bovina; parceria com MAPA; 76p - Campo Grande - MS,.
- IMAFLORA, EMBRAPA MEIO AMBIENTE, FASE -2000- Certificação Socioambiental do setor sucroalcooleiro. São Paulo - SP - 195p.
- NICOLAS, B.; CARFANTAN, J. Y.; PALLET, D. -2001- La Filière Biologique Bresilienne : Potentiels et Limites de Developpement, Monografía de fim de curso em parceria com CIRAD, Escola Superior de Agricultura de Angers (ESA) e CenDoTec; 80p - São Paulo SP, 2001.
- REVISTA FRUTAS E LEGUMES -2002- Orgânicos: mercado potencial precisa corrigir deficiências na produção e comercialização. Ano II nº 13 - Março/Abril.
- REVISTA ARCO -2001- PRODUTOS ORGANICOS: UM MERCADO QUE CRESCE AO RITMO DE 30% AO ANO NO BRASIL, 26P. NOVEMBRO, ANO I, Nº1.

ABREVIATIONS & CONTACTS

- **AAO:** ASSOCIATION D'AGRICULTURE ORGANIQUE - www.aao.org.br
- **ABIO:** ASSOCIATION DE PRODUCTEURS BIOLOGIQUES - www.abio.org.br
- **ABNT:** ASSOCIATION BRÉSILIENNE DE NORMES TECHNIQUES - www.abnt.org.br
- **ANC:** ASSOCIATION D'AGRICULTURE NATURELLE DE CAMPINAS -
anc@correionet.com.br
- **APAN:** ASSOCIATION DES PRODUCTEURS D'AGRICULTURE NATURELLE -
www.apan.org.br
- **APPCC:** ANALYSE DE DANGERS ET POINTS CRITIQUES DU CONTRÔLE
- **ARCOS:** AGENCES RÉGIONALES DE COMMERCIALISATION -
www.agenciadecomercializacao.com.br
- **BCS ÖKO-GARANTIE:** CERTIFICATEUR ALLEMAND PRÉSENT AU BRÉSIL -
gbacchi@terra.com.br
- **BNDES:** BANQUE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL -
www.bndes.gov.br
- **BVQI:** BUREAU VERITAS QUALITY INTERNATIONAL -
sergio-blasco@br.bureauveritas.com
- **CBC:** COMITÉ BRÉSILIEN DE CERTIFICATION
- **CENDOTEC:** CENTRE FRANCO-BRÉSILIEN DE DOCUMENTATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE -
www.cendotec.org.br
- **CIRAD:** CENTRE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT - www.cirad.fr
- **CNPO:** COMITÉ NATIONAL DE PRODUITS ORGANIQUES
- **COFRAC:** COMITÉ FRANÇAIS D'ACCREDITATION - www.cofrac.fr
- **CONMETRO:** CONSEIL NATIONAL DE MÉTROLOGIE, NORMALISATION ET QUALITÉ INDUSTRIELLE.
- **COOLMÉIA:** COOPÉRATIVE DE CONSOMMATEURS DE RIO GRANDE DO SUL -
www.coolmeia.com.br
- **DAR:** DEUTSCHE AKKREDITIERUNGSRAT - www.dap.de
- **DAP:** DEUTSCHES AKKREDITIERUNGSSYSTEM PRÜFWESEN GMBH
- **EMATER:** ENTREPRISE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET D'EXTENSION RURALE -
www.emater.tche.br
- **EMBRAPA:** ENTREPRISE BRÉSILIENNE DE RECHERCHE EN AGRICULTURE -
www.embrapa.br
- **ESALQ:** ÉCOLE SUPÉRIEURE D'AGRICULTURE "LUIZ DE QUEIROZ" - PIRACICABA -
www.esalq.usp.br
- **EUREPGAP:** EURO RETAILER PRODUCE WORKING GROUP / GOOD AGRICULTURAL PRACTICE -
www.eurep.org
- **ENITIAA:** ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DES TECHNIQUES DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

- **FSC:** FOREST STEWARDSHIP COUNCIL - www.fsco.org
- **IAF:** INTERNATIONAL ACCREDITATION FORUM - www.iaf.nu
- **IBD:** INSTITUT DE BIODYNAMIQUE - www.idb.com.br
- **IFOAM:** INTERNATIONAL FEDERATION OF ORGANIC AGRICULTURE MOVEMENTS
- **IBAMA:** INSTITUT BRÉSILIEN DU MILIEU AMBIANT ET DE RESSOURCES NATURELLES RENOUVELABLES - <http://www.ibama.gov.br/>
- **IMA:** INSTITUT AGROPASTORAL DE MINAS
- **IMAFLORA:** INSTITUT DE GESTION ET CERTIFICATION FORESTIERE ET AGRICOLE www.imaflora.org
- **INCRA:** INSTITUT NATIONAL DE COLONISATION ET REFORME AGRARE - www.incra.gov.br
- **INMETRO:** INSTITUT NATIONAL DE METROLOGIE, NORMALISATION ET QUALITE INDUSTRIELLE - www.inmetro.gov.br.
- **INPI:** INSTITUT NATIONAL DE PROPRIETE INDUSTRIELLE - www.inpi.gov.br
- **INPM:** INSTITUT NATIONAL DE POIDS ET MESURES
- **ISO:** INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION - www.iso.ch
- **LATU SISTEMAS:** ENTREPRISE URUGUAYENNE DE CERTIFICATION - www.latu.org.uy
- **MAPA:** MINISTERE DE L'AGRICULTURE, ELEVAGE ET APPROVISIONNEMENT - www.agricultura.gov.br
- **MERCOSUL:** MARCHE COMMUN DU SUD.
- **MMA:** MINISTERIO DO MEIO AMBIENTE - www.mma.gov.br
- **OCC:** ORGANISMES DE CERTIFICATION HOMOLOGUES
- **OGM:** ORGANISMES GENETIQUEMENT MODIFIES
- **OIA:** ORGANISATION INTERNACIONALE AGROPASTORALE - www.certificacioia.com
- **ONG:** ORGANISATIONS NON-GOUVERNAMENTALES
- **PI:** PRODUCTION INTEGREE - PIF - PRODUCTION INTEGREE DE FRUITS
- **RVA:** RAAD VOOR ACCREDITATIE - ORGANE HOLLANDAIS D'ACCREDITATION
- **SISBOV:** SYSTEME BRÉSILIEN D'IDENTIFICATION ET CERTIFICATION D'ORIGINE BOVINE ET BUBALINE www.faespsenar.com.br/faesp/comunicação/sisbov.htm
- **SKAL:** ENTREPRISE HOLLANDAISE DE CERTIFICATION - skalbrasil@daventria.net
- **UNESP:** UNIVERSITE D'ETAT DE SÃO PAULO
- **UNICAMP:** UNIVERSITE D'ETAT DE CAMPINAS - www.unicamp.br
- **USP:** UNIVERSITE DE SÃO PAULO - www.usp.br